

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
8 janvier 2022**

Convocation du 4 janvier 2022

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe) M. DAMIANI Tony (Adjoint), M. BRUGON Bernard, M. JARZAB Johnny, Mme RAVAT Evelyne,

Membres excusés

Mr SAEZ Gildas donne pouvoir à Mme BOISSON Véronique

Mr Vincent NOEL donne pouvoir à M. DAMIANI Tony

Mme LE COUPANNEC Camille donne pouvoir à Mme Isabelle ROBINEAU

Mr AURIOT Thierry,

Membres absents

Mme SALIN Myriam

M. JARZAB Johnny est désigné secrétaire de séance.

Début de la séance à 10h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ANCIEN CONSEIL

Plusieurs conseillers n'ont pas reçu le dernier compte rendu.

Le compte rendu de l'ancien conseil va être renvoyé.

L'approbation du compte rendu se fera au prochain conseil.

DELIBERATION TARIF SALLE MARYSE ET ALAIN JACQUEMART 2022

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE que les tarifs 2022 restent les suivants :

LOCATION	COMMUNE	HORS COMMUNE	CAUTION
WEEK-END	155 €	235 €	300 €
JOURNEE	105 €	155 €	300 €
ANNUELLE POUR MOUV SOLIDAIRE	150 €		

LOCATION KIT VAISSELLE

PERSONNES	TARIFS
30	20 €
50	30 €
80	50 €

Toute casse sera facturée de la manière suivante :

- Assiettes, verres, flutes, saladiers : 3€
- Tasses, couvert : 1€

Forfait ménage de 100 euro.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **APPROUVE** les tarifs 2022.

DELIBERATION CREATION D'UNE REGIE SALLE MARYSE ET ALAIN JACQUEMART

Madame le maire informe le conseil qu'il faut créer une régie « Salle des fêtes Maryse et Alain JACQUEMART »

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **APPROUVE** La création d'une régie.

DELIBERATION TARIFS CIMETIERE 2022

Le Conseil Municipal, après délibéré,
DECIDE que les tarifs 2022 restent les suivants :

	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuité
CONCESSION	50 €	100 €	130 €	250 €
COLUMBARIUM	300 €	500 €	800 €	
CAVURNE	300 €	600 €	800 €	

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **APPROUVE** les tarifs 2022.

Madame RAVAT : demande de se renseigner sur le nombre de place dans les caveaux.

Réponse de madame ROBINEAU : La mairie va se renseigner et vous dira au prochain conseil la réponse.

DELIBERATION ACTES ET BUDGET DEMATERIALISÉS

Madame le maire informe le conseil qu'il faut passer en dématérialisé pour les actes budgétaires soumis au contrôle de légalité et pour les délibérations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, **APPROUVE** le devis de RECIA

DELIBERATION DEVIS VOIRIE

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal **ACCEPTE** les devis de TPCM

18 698.60 € HT terrassement, reprise de joint, enrobé
1 955.00 € HT terrassement de bordure et évacuation des déblais,

VOTE les deux de devis de TPCM

Sollicite l'octroi d'aides auprès du Conseil départemental du Loiret au titre de l'aide aux communes+ DETR

Charge Madame le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de ces décisions ;

DELIBERATION DEVIS COUSSIN BERLINOIS EN BETON

Madame ROBINEAU informe le conseil sur des devis pour éventuellement poser un cousin berlinois en béton sur la RD41, direction Châtillon Coligny à l'ancien ralentisseur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

5 N'APPROUVENT PAS (Mme BOISSON, M. DAMIANI, M. BRUGON, M. JARZAB, Mme RAVAT),

1 S'ABSTIENT : Mme Isabelle ROBINEAU

Le Conseil Municipal, après délibération et, **DECIDE** de ne pas mettre de coussin berlinois en béton.

DELIBERATION SUBVENTION CFA EST-LOIRET

Madame le Maire informe le conseil municipal, avoir reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement du CFA EST-LOIRET pour un jeune de la commune.
Elle considère que la formation est nécessaire pour nos jeunes.

Le Conseil Municipal, après délibération et, **DECIDE** d'accorder une subvention de 500 €.

BLASON

Madame le Maire explique qu'une personne qui fait le blason gratuitement a fait 2 propositions.
Elle fait passer deux blasons et demande de choisir.

Madame RAVAT : « regrette que l'Église n'apparaisse pas »

Réponse de madame ROBINEAU : « on peut toujours demander à la personne de nous refaire plusieurs propositions de modèles ».

Le conseil municipal **DECIDE** de remettre le vote au prochain conseil municipal.

PLANNING DES REUNIONS DE CONSEIL

Madame le Maire préfère attendre le prochain conseil municipal pour faire le planning 2022,
Car il y a trop d'absents.

QUESTIONS DIVERSES

Devis pour déplacer le but trop onéreux.

Madame ROBINEAU propose d'utiliser les ressources locales pour faire le déplacement.

« Attention quand on déplace de l'équipement sportif, il y a des normes à respecter quand on doit le réimplanter. »

Achat imprimante

La commune a été obligée de changer d'imprimante rapidement, car l'ancienne ne fonctionnait plus correctement et avait un coût de fonctionnement trop élevé.

Le prix de la nouvelle imprimante est de 500€. C'est une imprimante Canon, comprenant 1 receveur d'encre noire de 12 000 copies.

SIAEP

Les délégués ont reçu une convocation urgente entre Noël et Jour de l'an, à cause de la renégociation du contrat EDF.

EDF impose une augmentation du tarif de près de 400% pour 2022.

Afin d'absorber cette augmentation le prix de l'eau va augmenter de 45 cts/m³.

TOUR DE TABLE

Monsieur JARZAB : « autour de l'étang, il y a possibilité de planter des arbres fruitiers pour les administrés. »

Madame BOISSON : « très bonne idée »

Madame ROBINEAU : « demande quelles types arbres ? »

Liste des arbres choisis :

- | | |
|-----------|------------|
| - Pommier | - cerisier |
| - Poirier | - prunier |
| - Pécher | -kaki |

Madame BOISSON : « fulmine contre des conseillers qui ne viennent pas, il va falloir leur redire les devoirs du conseiller élu. »

Madame BOISSON : « demande que la commune fournisse une ligne téléphonique à l'agent communal, car actuellement l'employé utilise son portable personnel, »

Réponse de monsieur DIAMIANI : « oui il faut lui fournir un téléphone professionnel, car s'il y il avait un problème de casse avec son téléphone personnel, la commune pourrait être obligée de lui rembourser. »

Madame BOISSON : « demande où en est pas la récupération des tickets de pêche ? »

Réponse de madame ROBINEAU « la mairie va prendre contact avec la personne concernée »

Madame BOISSON : « actuellement l'entreprise BOISSON ne peut pas intervenir dans le hangar car l'entreprise a besoin d'électricité. L'électricien n'est pas encore intervenu. Madame ROBINEAU se charge de le relancer.

Madame BOISSON : « la commune a eu une visite pour détecter s'il y avait de l'amiante sur les bâtiments communaux, quels est le résultat ? »

Réponse de madame ROBINEAU « suite à la venue de l'entreprise, il n'y a pas d'amiante dans les bâtiments communaux. »

Madame BOISSON : « les traversants de décoration de Noël, doivent être à 5m du sol,

Réponse de madame ROBINEAU «la mairie va demander à l'entreprise BONICHON de nous faire un devis pour des mâts en bois. »

Madame BOISSON pour monsieur SAEZ : « faire un plan de chemins ruraux de la commune »

Réponse de madame ROBINEAU : « étude en cours ».

Madame BOISSON propose des idées avec du bois pour d'éventuelles pot de fleurs

Le conseil approuve le projet

Monsieur DIAMIANI : « problème récurrents avec les jeunes, ils font les idiots sur la route et sur la place »

Madame BOISSON : « l'agent communal n'arrête pas de ramasser des tessons de verre »

Madame RAVAT : « la mairie devrait envoyer des courriers aux parents »

Monsieur DIAMIANI : « faire intervenir la gendarmerie »

Madame RAVAT : « pourquoi ne pas convoquer les parents ? »

Madame BOISSON a assisté aux lâché de carpes.

Monsieur BRUGON « le parking de l'étang, est vraiment trop abimé, il y a des nids de poules partout, »

Madame BOISSON : « pourquoi avec le surplus de terre que la commune a, ne pourrait-on pas reboucher les trous. »

Madame RAVAT : « rue creuse les arbres sont dangereux »

Réponse de madame ROBINEAU « Franck DAGONEAU est venu vérifier les arbres, les arbres ne risquent rien »

Madame RAVAT : « Il faudrait élaguer la rue pour qu'elle soit à ciel ouvert. »

Monsieur DIAMINI : « il faut faire intervenir une entreprise pour l'élagage ? »

La mairie va contacter des entreprises pour faire des devis pour l'élagage.

Prochaine réunion du conseil le 26 février à 10h00

Fin de séance 11h45